

**ARRÊTÉ N° ARR\_2024\_0532\_AL\_RD26\_MORBIER**  
Portant alignement sur une route départementale

Service : PPR - ROUTES - SDEE - ARD SAINT-CLAUDE

**LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

- VU** la demande en date du 15 janvier 2024 par laquelle Madame Charlene VUILLET représentée par la société ABCD Géomètres-Experts, sollicite l'alignement de la Route Départementale n° 26 au droit de la parcelle cadastrée section BK n° 26 (en cours de division pour détachement de 2 lots à bâtir) située route de la Vallée, Lieu-dit « Buclets de Pierre Simon Bailly », 39400 MORBIER hors agglomération.
- VU** le code de la voirie routière et notamment les articles L112-1 et L112-3,
- VU** le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L3221-4,
- VU** le règlement de voirie départementale du Jura approuvé le 28 mai 2010,
- VU** l'arrêté de délégation permanente de signature en vigueur, consentie à Monsieur le Chef de l'Agence Routière Départementale de Saint-Claude du Conseil Départemental du Jura,
- VU** l'état des lieux,

ARRÊTE

**ARTICLE 1 Aligement**

Après matérialisation sur le terrain effectuée le 18 mars 2024, la limite du domaine public routier au droit de la parcelle susvisée est définie par une ligne reliant les points H – I – J – K – L et M figurant sur le schéma joint en annexe au présent arrêté.

**ARTICLE 2 Responsabilité**

La limite fixée par le présent arrêté d'alignement ne vaut pas limite de propriété pour le riverain. En cas de travaux sur le domaine départemental public ou privé, ce dernier devra obtenir l'accord préalable du Département. À défaut, il s'expose à des poursuites.

**ARTICLE 3 Formalités d'urbanisme**

Le présent arrêté ne dispense pas le bénéficiaire de procéder, si nécessaire, aux formalités d'urbanisme prévues par le code de l'urbanisme notamment dans ses articles L421-1 et suivants.

#### **ARTICLE 4 Validité et renouvellement de l'arrêté**

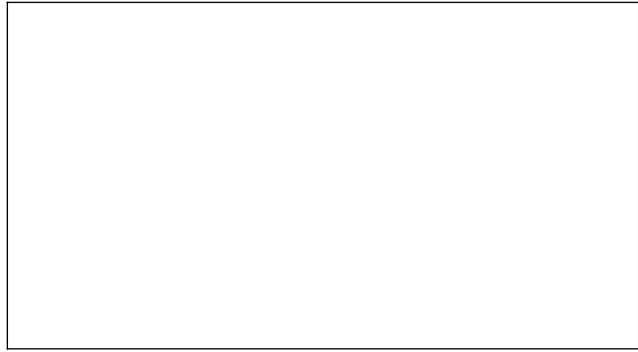
Le présent arrêté devra être utilisé dans le délai de UN an à compter du jour de sa délivrance, sous réserve qu'il ne soit apporté aucune modification des lieux. A défaut, une nouvelle demande d'alignement devra être effectuée.

#### **ARTICLE 5 Recours**

Le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès et de rectification qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de l'Agence Routière Départementale de Saint-Claude, à l'adresse suivante : ZI du Plan d'Acier – 1 rue des Frères Lumière – 39200 SAINT-CLAUDE.

La présente décision pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif compétent dans les 2 mois à compter de sa notification.

#### **Signature de l'arrêté par le département**



Diffusion :

Le bénéficiaire pour attribution

Son représentant pour information

La commune de MORBIER pour information

L'ARD SAINT-CLAUDE pour classement





Envoyé en préfecture le 13/05/2024  
Reçu en préfecture le 13/05/2024  
Publié le 13-05-2024  
ID : 039-223900010-20240513-ARR\_2024\_0532-AR

COURRIER

**ARD DE SAINT-CLAUDE**

M. le Président du Conseil Départemental du JURA

au **CONSEIL DEPART. DU JURA**

17 rue Rouget de l'Isle

**39009 LONS-LE-SAUNIER CEDEX**

**Objet : Remise de documents**

**Ref. N° de dossier :** 230538/

**Objet :** MORBIER - *Détachement de 2 lots à bâtir par Déclaration préalable*

CHAMPAGNOLE, Le lundi 22 avril 2024

Cher Monsieur,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint les documents indiqués ci-dessous.

Nous vous en souhaitons bonne réception et vous prions d'agréer, Cher Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Marie-Laure LOCU-CHARLIER

Qté	Désignation
1	Demande d'alignement avec plan de proposition d'alignement <b>pour suite à donner</b>

ABCD est une SARL de géomètres experts inscrite sous le numéro 2001C200007 au capital de 366 000 Euros  
SIREN 610.517.130 - code APF 7112A - TVA intracommunautaire FR 2041051713000044 - RCS LONS-LE-SAUNIER 97D30  
Banque : Banque Populaire - Swift : CCBPFRPPDJN - IBAN : FR76 1080 7000 1012 3218 84 95 436

MONTMOROT (Siège social)  
Route de Lyon - 39570  
Tél : 03 84 47 15 78

CHAMPAGNOLE (Bureau secondaire)  
95, rue Jean et Jean-Claude Ponsar - 39300  
Tél : 03 84 52 01 17

www.abcd-experts.fr | [bonjour@abcd-experts.fr](mailto:bonjour@abcd-experts.fr)



## Demande d'alignement

M. le Président du Conseil

Suite à la réunion de bornage du 18/03/2024, en présence de M. P. GRENIER-BOLEY  
Je, soussignée Marie Laure LOCU CHARLIER Géomètre-Expert à CHAMPAGNOLE  
(39300), sollicite pour le compte de :

- **Mme Charlène VUILLET**

La délivrance d'un arrêté d'alignement sur la RD n° 26 au droit de la propriété située :

- **à Morbier « Buclets de Pierre Simon Bailly »**
- **Route de la Vallée – RD n°26**

et cadastrée

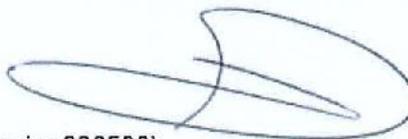
- **BK n°26 (en cours de division pour détachement de 2 lots à bâtir).**

**Merci de bien vouloir nous confirmer l'alignement de fait, défini sur le plan joint par la droite H-I-J-K-L-M, comme étant la limite de l'alignement individuel.**

Dans l'attente de votre réponse ;

Je vous prie d'agréer, M. le Président du Conseil, l'expression de mes salutations distinguées.

A Champagnole, le 22/04/2024



Pièce Jointe : un plan Proposition d'Alignement (dossier 230538)

ABCD est une SARL de géomètres experts inscrite sous le numéro 2001C200007 au capital de 366 000 Euros

SIREN 410.517.130 - code APE 7112A - TVA intracommunautaire FR 204 1051713000044 - RCS LONS-LE-SAUNIER 97D30

Banque : Banque Populaire - Swift : CCBPFRPPDJN - IBAN : FR76 1080 7000 1012 3218 84 95 436

MONTMOROT (Siège social)

Route de Lyon - 39570

Tél : 03 84 47 15 78

CHAMPAGNOLE (Bureau secondaire)

95, rue Jean et Jean-Claude Ponsar - 39300

Tél : 03 84 52 01 17

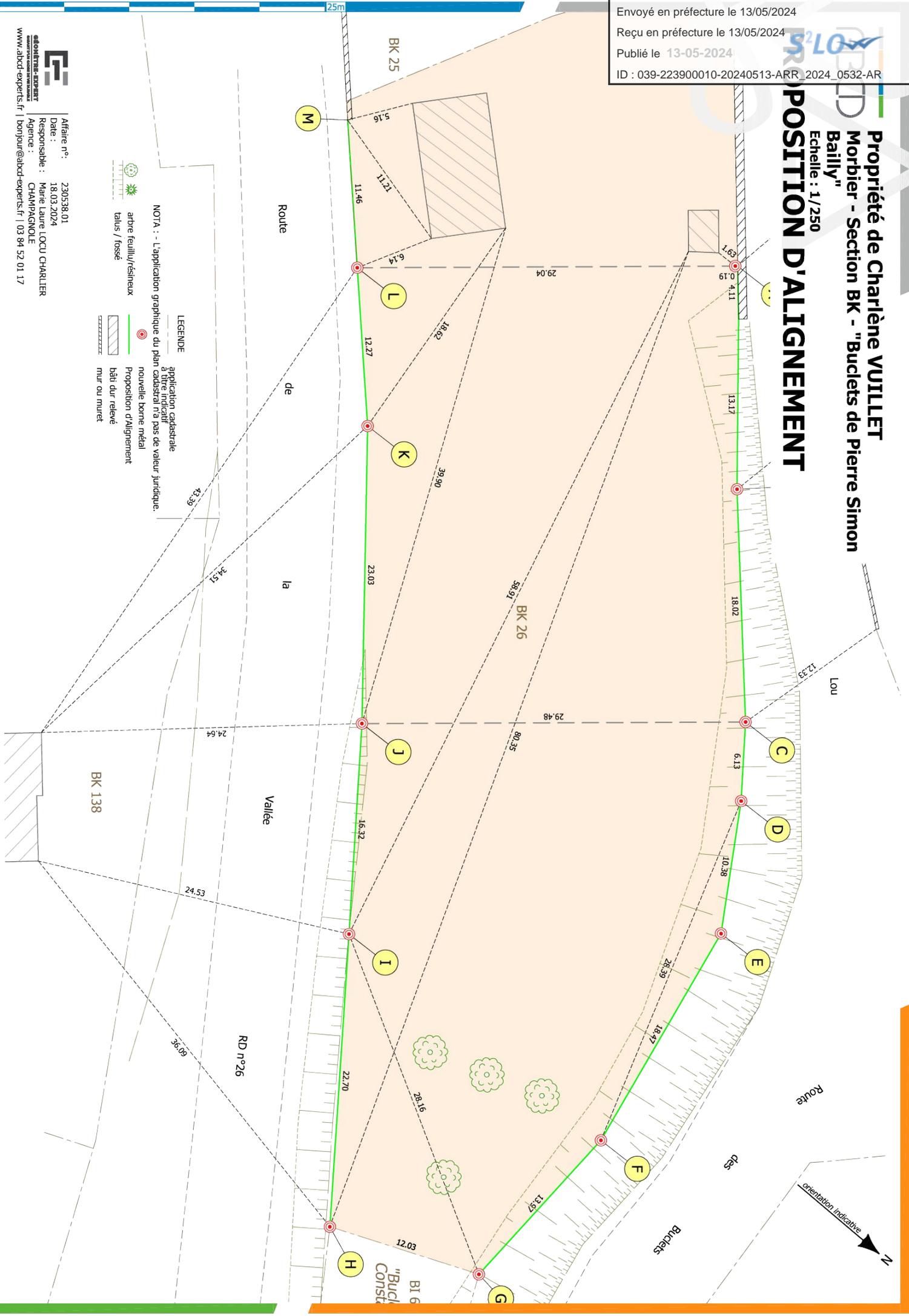
[www.abcd-experts.fr](http://www.abcd-experts.fr) | [boniour@abcd-experts.fr](mailto:boniour@abcd-experts.fr)



GÉOMÈTRE-EXPERT  
GARANT D'UN CADRE DE VIE DURABLE

Envoyé en préfecture le 13/05/2024  
Reçu en préfecture le 13/05/2024  
Publié le 13-05-2024  
ID : 039-223900010-20240513-ARR\_2024\_0532-AR

# Propriété de Charlene VUILLET Morbier - Section BK - "Buclets de Pierre Simon Baillly" Echelle : 1/250 **POSITION D'ALIGNEMENT**



LEGENDE

- application cadastrale
- à titre indicatif
- nouvelle borne métal
- Proposition d'Alignement
- arbre feuillu/frésineux
- taïlus / Fosé
- bâti dur relevé
- mur ou muret

NOTA : - L'application graphique du plan cadastral n'a pas de valeur juridique.

Affaire n° : 230538.01  
Date : 18.03.2024  
Responsable : Marie Laure LOCU CHARLIER  
Agence : CHAMPAGNOLE  
www.abcd-experts.fr | bonjour@abcd-experts.fr | 03 84 52 01 17

25m